



Monsieur le Maire : à quoi servez-vous ?



web

Pourquoi cette question ? Tout simplement, pour réfléchir au devenir de la commune et pour mettre en évidence les avantages de l'intercommunalité mais aussi en pointer les dérives. Mais d'abord quelques éléments chiffrés nationaux et locaux.

Données statistiques au 01 janvier 2017 extraites du livre blanc et noir de l'intercommunalité publiées par l'Association des Maires Ruraux de France.

Taille de la commune	Nb de communes en France	Part de la population	Nb de communes au sein de la CCRC	Part de la population Au sein de la CCRC	Noms des communes
Moins de 500 habitants	19 185	6.6%	1	0.70%	Châteaubourg
De 500 à 2 000	11 459	17.1%	6	16.01 %	Boffres , Champis, Saint Romain Saint Sylvestre, Alboussière, Toulaud
De 2 000 à 3 500	2 188	8.7%	4	27.82 %	Charmes, Cornas, Saint Georges, Soyons
De 3 500 à 5 000	930	5.9%	0		
De 5 000 à 10 000	1 156	12.2%	1	22.78 %	Saint Péray,
De 10 000 à 20 000	513	10.8%	1	32.69 %	Guilherand Granges
De 20 000 à 50 000	330	15.3%	0		
De 50 000 à 100 000	83	8.3%	0		
100 000 et plus	41	15.1%	0		
TOTAL	35 885	100 %	13	100 %	Population totale des 13 communes : 33 955 habitants

Désormais en France au 01 janvier 2017, les 35 885 communes sont toutes intégrées selon la taille à des intercommunalités.

Métropoles :	14 (exemple Lyon)
Communautés urbaines :	15 (exemple Bordeaux)
Communautés d'agglomérations :	219 (exemple Valence Romans— Arche Agglo (Tain Tournon))
Communautés de communes :	1 018 (exemple CCRC)
TOTAL DES INTERCO	1 266



L'INTERCO QU'EZ A KO ? : c'est FAIRE à plusieurs ce que l'on ne peut faire seul. C'est un mode de coopération pour optimiser l'action publique, aménager un territoire au bénéfice des populations. Deux illustrations de compétences qui misent en commun peuvent être exercées de manière efficace :

- **La voirie** mise en commun permet de négocier une enveloppe plus importante de travaux au moment de l'appel d'offres et de tarifs plus avantageux, au final des économies d'échelles.
- **L'action sociale** : sans mutualisation les petites communes sont dans l'incapacité de s'occuper de la petite enfance (financement de la TRIBU par exemple, création d'un RAM (Relais d'Assistantes Maternelles))

Pourtant aujourd'hui les « petites communes » sont confrontées à un enjeu majeur. Alors que les zones rurales perdent leurs services (poste, banques, stations services, commerces,...) les grandes agglomérations grandissent et s'enrichissent au risque de déséquilibrer les territoires.

Ces dernières années l'interco « outil de la commune » est devenue une menace pour les petites communes.

Désormais les interco couvrent la quasi totalité des compétences autrefois exercées par les communes : assainissement, urbanisme, développement économique, tourisme,..... en 2019 transfert obligatoire —et cela a du sens- de la compétence « gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations » (GEMAPI).

Le manque de solidarité au sein des interco : trop souvent on concentre les moyens dans les plus grandes communes (piscines, médiathèques, salles de spectacle, transports, voiries structurantes,). Ce constat est partagé par nombre d'élus.

Mais c'est la remarque pleine de bon sens d'un champinois qui m'interrogeait dernièrement sur un problème d'assainissement et que j'orientais sur le service compétent de la CCRC qui m'a déclaré : *MONSIEUR LE MAIRE A QUOI SERVEZ-VOUS ? VOUS N'AVEZ PLUS DE COMPETENCES !!!!* qui m'a poussé à la réflexion.

Elu, comme la plupart des maires ruraux par 80% des électeurs, les « petits maires » (Champis pèse moins de 2 % au sein de la CCRC) sont désormais — hors l'état-civil- dessaisis de leurs compétences.

Ainsi, le fondement démocratique communal lié à l'élection est bafoué.

Parallèlement, les représentants des communes dans les interco qui exercent la quasi-totalité des compétences, votent l'impôt, le taux de la taxe des ordures ménagères, de la redevance d'assainissement, demain de la taxe GEMAPI... sont sans responsabilités devant les citoyens puisqu'ils ne sont pas élus mais seulement désignés par les communes. Au final, l'électeur n'a pas la possibilité par le vote d'apprécier la politique d'aménagement du territoire intercommunal.

Résultat : la structure interco a tendance à fonctionner sur un mode corporatiste. Le citoyen est tenu à l'écart. Cette organisation accroît l'éloignement démocratique. Il convient sans délais, de mettre un terme à cette situation.

Cinq propositions pour construire une interco partagée, refondée sur des bases démocratiques :

1. Donner aux interco le statut de collectivité territoriale et **procéder à l'élection directe** de ses représentants à partir de listes de candidats dans lesquelles chaque commune sera représentée.
2. Parallèlement supprimer les cantons (actuellement les 13 communes de la CCRC sont rattachées à 3 cantons différents !!!!!) les présidents élus des interco deviennent dans le même temps les conseillers départementaux (vision élargie du territoire qu'ils représentent).
3. Impossibilité pour un élu d'être à la fois Maire, Président d'une interco et Conseiller Départemental (afin d'éviter la confusion des fonctions ainsi que le cumul de mandats)
4. Mise en place obligatoire « d'un conseil des maires » au sein des interco.
5. Améliorer la transparence de l'action communautaire en présentant chaque année, pour chacune des actions et pour chaque commune membre la production des flux financiers (tant en entrée qu'en sortie)

Ainsi c'est le citoyen, c'est l'électeur, qui désignera des élus intercommunaux responsables et légitimés par une élection directe. La base démocratique intercommunale sera alors établie. Seul le vote permet de sanctionner une politique ou des orientations contraires aux attentes de la population.

S'agissant des élus communaux, ils resteront des élus de proximité reconnus. Que deviendra alors le « petit maire » de Champis ? Un maire avec des pouvoirs réduits ? Un maire « honorifique », juge de paix, garant de l'intérêt général ? Mais ne l'est-il pas déjà ? Le débat est ouvert. Pour ma part, j'en suis convaincu, c'est la réforme de la fiscalité locale avec la fin de la taxe d'habitation en 2020 qui apportera la réponse.

Si les communes conservent leur autonomie fiscale et financière elles seront sauvées.

Si les communes sont placées « sous perfusion de l'état », elles seront condamnées. C'est peut-être le sens de l'histoire en tout cas pour les plus petites d'entre elles !!!!

Tous les élus, tous les citoyens sont invités à se saisir du sujet. Le débat n'est pas réservé aux « experts »

Bonne lecture et bonne réflexion

Le Maire : Gilbert DEJOURS



LA FETE DES VOISINS

La 19^{ème} fête des voisins a eu lieu vendredi 25 mai. Quelle que soit la date, c'est toujours l'occasion d'approfondir les relations avec ses voisins. Le principe veut que chaque participant apporte de quoi boire et manger pour partager un moment de convivialité et apprendre à se

connaître. Un récent sondage indique que 38 % des interrogés affirment avoir des conversations avec leurs voisins et 31 % se rendent mutuellement service. La plupart se contentent d'un simple bonjour.

Déjà 2 fêtes des voisins se sont déroulées à CHAMPIS. Le samedi 12 mai à la salle Toinou, mise à disposition au bénéfice des habitants du quartier Pierre Blanche et le 20 mai seconde édition de la fête des voisins dans l'éco lotissement. Bien évidemment la mairie peut mettre à disposition des tables et des bancs pour organiser dans les quartiers ces beaux moments de rencontre.



Eco lotissement

CHIENS ET CHATS : le maître est responsable, même si l'animal s'échappe ou s'égare

Morsures, dégradations, aboiements, vol de nourritures,.... En cas de dommages causés par un animal son propriétaire est responsable. En effet, l'article 1243 du Code Civil précise que le propriétaire d'un animal, est responsable soit qu'il fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.

Merci de veiller aux agissements de vos animaux. En aucun cas, les voisins n'ont à subir ni les dommages ni les nuisances qu'ils peuvent créer.



4 juin 2018 école d'Alboussière Champis : visite du Chambon sur Lignon

Après la visite de la maison d'Izieu (Ain) en 2016 où 42 enfants juifs et 7 éducateurs ont été dénoncés et déportés le 6 avril 1944 dans les camps de la mort, c'est le village du Chambon sur Lignon qui a été visité le 4 juin par les élèves de CM1 et CM2 de l'école d'Alboussière Champis accompagnés de leurs enseignants, de 2 parents d'élèves et du Maire de Champis. Rappelons que la tradition d'accueil de ce village est ancienne :



1914 : hébergement des réfugiés alsaciens
1936/1940 : hébergement des républicains espagnols
1939/1944 : terre d'asile pour les réfugiés et les maquisards

Avis à tous les amateurs (trices) de pétanque

A partir du 1^{er} Juillet et jusqu'au 30 septembre tous les mercredis à compter de 14 heures sur la place de la Bâtie, face à la mairie vous pourrez vous adonner aux plaisirs de la pétanque. Si vous êtes un amateur « un tireur » « un pointeur » ou un joueur « complet » venez faire une partie de pétanque. Alain à l'initiative de cette activité vous accueillera et organisera les parties. Une nouvelle animation ouverte à toutes et tous petits et grands.



L'histoire du Chambon et des communes environnantes pendant la seconde guerre mondiale est une belle histoire. Une histoire de résistance, d'accueil et de sauvetage de réfugiés écrite avec courage et discrétion par tous les habitants du plateau. C'est dans le cadre de la transmission de la mémoire que la commune de Champis finance cette journée.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHÔNE-CRUSSOL PRÉSENTE LE

FESTIVAL MUSIQUES D'ÉTÉ

RHÔNE CRUSSOL

DU 12 JUILLET AU 16 AOÛT

CONCERTS GRATUITS



JEUDI
12 JUILLET 21H

ISAAC BONNAZ
ST-ROMAIN-DE-LERPS
THÉÂTRE DE VERDURE



JEUDI
19 JUILLET 21H

LUIZ PAIXÃO
BOFFRES
COUR DU CHÂTEAU



JEUDI
26 JUILLET 21H

KARPATT
CHAMPIS
THÉÂTRE DE VERDURE
GARNIER



JEUDI
2 AOÛT 21H

JOAO SELVA
ALBOUSSIÈRE
LE VILLAGE



JEUDI
9 AOÛT 21H

**MAGASIN
DU CAFÉ**
ST-SYLVESTRE
PLACE DU VILLAGE



JEUDI
16 AOÛT 21H

SABALY
SOYONS
SITE DU BRÉGARD
SALLE DES LOISIRS

PLUS D'INFOS :
RHÔNE CRUSSOL TOURISME - SAINT-PÉRAY : 04 75 40 46 75
ALBOUSSIÈRE : 04 75 58 20 08 ET RHÔNE-CRUSSOL-TOURISME.COM
SPECTACLES FINANCÉS PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHÔNE CRUSSOL



La Bâtie de Crussol
07440 CHAMPIS

10
JUIN
2018

EquinTsens
Association loi 1901

RALLYE EQUESTRE DES FLEURS

Matin :
Pot d'accueil offert aux participants

Randonnée challenge de 15 km
(cartographie, balisage, logique, habileté, maniabilité, Culture générale...)

Midi : Repas partagé

Après-midi :
Challenge complexité homme/cheval
(parcours type trail/équité/qualif loisir)

Départ de la mairie de Champis
Seul ou en équipe (4 max/équipe)



Tarif :
10 à 25 €

Entrée libre pour les Visiteurs

Renseignements & Inscription :

Léna Dupin : 0680147133
Cécile Roussel : 0617092144
equin.t.sens@gmail.com

Date limite pour les inscriptions : 1er juin 2018

Four à bois

Poursuite des travaux
samedi 9 juin le matin et
lundi 11 juin la journée pour
une première fournée de
pains et
l'inauguration le 23 juin 2018.



Mairie de CHAMPIS
30 route de La Bâtie de Crussol
07440 CHAMPIS

Tel.04.75.58.31.37 Fax.04.75.58.28.13
mairie.champis@inforoutes-ardeche.fr
www.champis.fr

Horaires d'ouverture au public :
Mardi et jeudi : 9h-12h
Vendredi : 13h-16h



Maison d'Assistantes Maternelles LA SOURIS VERTE

Journée portes ouvertes à la MAM de Champis Garnier le 14 juin 2018 de 9 heures à 12 heures.

La réception des travaux réalisés à la MAM par André et Pascal (création d'un local poussettes, changement du grillage) a eu lieu le mardi 29 mai 2018.



SAMEDI 23 JUIN CHAMPIS FÊTE LA MUSIQUE

CHAMPIS FÊTE LA MUSIQUE SAMEDI 23 JUIN 2018
à **LA BÂTIE DE CRUSSOL** de 11 h à 18 h

11h30 inauguration du four à bois première fournée de pain artisanal

12h-14h30 repas cuisson au four à bois sur réservation 14 €

à partir de **14h30** course en sac jeux celtiques concours de chansons pour les enfants concours de pétanque balades à dos d'âne

à **GARNIER** au théâtre de verdure **soirée fête de la musique**

à partir de **19 heures** concert gratuit musique celtique par le groupe **ELVEN** buvette pizzas

Renseignements : Mairie de Champis 04 75 58 31 37 www.champis.fr

Nouvelle édition pour cette fête avec 2 temps forts :

- l'inauguration à midi du four à bois
- les concerts à Garnier à partir de 19 heures.

Pour une bonne organisation du repas de midi, réservation avant le 15 juin

14 € repas adulte
5 € repas enfant

Bulletin de réservation REPAS DU 23 JUIN

(à renvoyer en mairie)

Madame, Monsieur je réserve :
..... REPAS adulte 14 € REPAS enfant 5 €

Date et signature

Joindre le règlement par chèque à l'ordre d'APACH (Association Pour l'Animation de Champis)

GRANDE GUERRE : HOMMAGE AUX 205 COMBATTANTS

Vous pourrez découvrir cet ouvrage de près de 230 pages en novembre prochain.

Pour chaque combattant vous trouverez l'état civil complet, les photos de tous les titulaires de la carte du combattant et bien d'autres, les corps d'affectation, les campagnes militaires, l'état des services (citations, décorations,.....) pour les morts aux combats (11 noms seront ajoutés le 11 novembre prochain à la liste actuelle des 26 Morts pour la France) le lieu de sépulture.... Et aussi l'histoire du monument aux Morts de CHAMPIS.

Ce livre redonne vie cent ans après aux 205 combattants et à une infirmière de guerre.

Nous vous avons réservé une offre attractive en pré-réservant d'ores et déjà l'ouvrage au prix de 15 € (au lieu de 20 €).

(NB) : ne pas joindre le règlement. Paiement à la remise de l'ouvrage

Bulletin de réservation (à renvoyer en mairie)

Commune de Champis
Centenaire de la Guerre 14/18

Hommage aux 37 "poilus" morts pour la France

Hommage aux 168 "revenus"

Hommage à notre infirmière de guerre

Ouvrage publié par la Commune de CHAMPIS avec les soutiens : de la mission du centenaire, de la région AUVERGNE RHONE ALPES, du département de l'ARDECHE et de l'Office national des anciens combattants.

Madame, Monsieur je réserve exemplaire(s) au tarif préférentiel de 15 € au lieu de 20 €

Date et signature



...../...../...../...../.....

Votre mail :